



Référence: ICC-ASP/10/S/CBF/58

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC-ASP/10/S/CBF/05, en date du 7 février 2011, et à sa résolution ICC-ASP/1/Res.5 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des membres du Comité du budget et des finances. Conformément au paragraphe 4 de la résolution mentionnée ci-dessus, le Secrétariat souhaite informer les États Parties de l'état des candidatures au 2 septembre 2011:

<i>Groupe régional</i>	<i>Nombre de sièges vacants</i>	<i>Candidats</i>	<i>État présentant la candidature</i>
Afrique	1	Itam, Samuel P.O.	Sierra Leone
		Nyirinkindi Katungye, Rossette	Uganda
Asie	2	Gharaibeh, Fawzi	Jordanie
		Sugiura, Masatoshi	Japon
Europe orientale	1	Sopková, Elena	Slovaquie
Amérique latine et Caraïbes	1	-	-
Europe occidentale et autres États	1	Adsett, Hugh	Canada

Comme indiqué ci-dessus, le nombre de candidatures reste inférieur au nombre de sièges à pourvoir. En application du paragraphe 4 de la résolution, la période de présentation de candidatures a été prolongée jusqu'au vendredi 16 septembre 2011.

Il est demandé aux États de faire parvenir la présentation des candidatures au Secrétariat de l'Assemblée par la poste, préférablement par télécopieur (+31 70 515 8376) ou par courriel à asp@icc-cpi.int, avant minuit (heure d'Europe centrale) le 16 septembre 2011.

Des informations supplémentaires sur les candidatures dont il est question plus haut se trouvent sur le site Web de la Cour pénale internationale (<http://www.icc-cpi.int>), sous « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 5 septembre 2011